

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 7 Novembre 2024 A 20H00 SOUS LA PRESIDENCE DE MR LE MAIRE, André-Gilles CHATAGNAT

Présents : FOEX Romain, HONCZARUK Gérald, MERLET Noémie, CHAUMONTET Denis, CHATAGNAT André-Gilles, MERY Luc, JACCAZ Yan.

Excusés : MANTILLERI Eric (donne pouvoir à Mr André-Gilles CHATAGNAT)
PUZEL Jérémy (donne pouvoir à Mme Noémie MERLET)

Absents excusés : SUBLET Gaétan

Mme MERLET Noémie est désignée secrétaire.

Ordre du jour :

- **Validation carte des aléas**
- **Convention de la chasse avec la commune**
- **Tableau des emplois administratifs**
- **Mise à disposition temporaire d'un agent à la mairie de Frangy**
- **Convention de gestion SIV et charte Natura 2000.**
- **Urbanisme**
- **Intercommunalité**
- **Divers**

A 20h00, Monsieur le Maire, André-Gilles CHATAGNAT ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2024 est validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire :

- ajoute un point à l'ordre du jour avec l'aval des élus à savoir :
« Association 1000 cafés ».

1. Validation de la carte des aléas

Monsieur le Maire présente aux élus la carte des aléas de Chaumont en détaillant les zones inconstructibles et les zones constructibles avec prescriptions ainsi que le règlement correspondant.

Les élus à l'unanimité donnent un avis favorable. Après un retour de la DDT, ces documents seront mis en annexes du PLUI.

2. Convention de la chasse avec la commune

Monsieur le Maire propose une convention à signer avec l'ACCA St-Hubert de Chaumont pour la mise à disposition du local à l'association près du cimetière.

Cette proposition de convention a été validée par l'ACCA de Chaumont. Le conseil municipal demande la modification sur la durée de la convention soit 5 ans au lieu de 1 an. En effet, sur la délibération 24.12a du 6 février 2024, il était noté 5 ans.

Après délibération, à l'unanimité, par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention

- Le Conseil municipal charge Mr le Maire à signer la dite-convention.

3. Tableau des emplois administratifs

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider le dernier changement au sein du personnel de la mairie suite à la démission de Mme GAILLARD Véronique du 28 février 2024, agent contractuel durant quatre mois au service urbanisme.

Recrutement de Madame Blandine BARLOG,

Monsieur Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que Madame Blandine BARLOG a contracté avec la commune un contrat à durée déterminée de 10h00 hebdomadaires du 15 octobre 2024 jusqu'au 15 Janvier 2025.

Le tableau d'emploi administratif serait ainsi comme suit :

Groupes de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Temps de travail mensuel
Groupe 1	<i>Secrétaire générale de mairie</i>	151.67 H
Groupe 2	<i>Assistante administrative</i>	43.33 H

Aussi, vu la délibération N°24.36 du 2 mai 2024 exécutoire, Mme Blandine BARLOG bénéficiera du RIFSEEP en tant qu'agents contractuels à temps non-complet sur un emploi permanent au prorata de son temps de travail exercé.

Après réflexions, le Conseil Municipal passe au vote avec 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

- Valide le recrutement de Madame Blandine BARLOG à compter du 15 octobre 2024, pour un poste d'assistante administrative à temps non complet soit 10h00 hebdomadaires en contrat sur emploi permanent et pendant une durée déterminée de trois mois.
- Valide la mise en place du RIFSEEP pour cet agent contractuel.
- Charge Mr le Maire d'établir le contrat et les arrêtés correspondants.

4. Mise à disposition temporaire d'un agent à la mairie de Frangy

La mairie de Frangy ayant besoin d'un agent pour parer à un arrêt maladie au service des ressources humaines, Madame Sylvie COSTA (avec son accord) ira en renfort en dehors de son temps de travail pendant une période de trois mois.

5. Convention de gestion SIV et charte Natura 2000

Mr Luc MERY, en charge de l'environnement, prend la parole et informe l'assemblée que le SIV a étudié les questions de retrait de certaines parcelles de la convention de gestion et la charte Natura 2000.

L'élu référent présente en détail la convention et la carte correspondante.

Les milieux naturels étant d'intérêts communautaires (inscrits dans la liste de la directive européenne "habitats-faune-flore"), ils ont été maintenus dans les documents pour que la gestion agricole puisse les maintenir en bon état de conservation. Pour une autre parcelle à cheval entre des milieux à forts enjeux et une zone cultivée, seule la partie cultivée a été sortie de la charte et de la convention.

A la suite de la validation des documents par le conseil municipal, la charte Natura 2000 sera envoyé à la DTT pour validation avant de remplir un document CERFA qui officialisera la volonté de conservation des habitats entre la commune et l'Etat.

Après réflexions, le Conseil Municipal passe au vote avec 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention et

- valide la convention de gestion et la charte Natura 2000
- charge Mr le Maire de signer ces deux documents.

6. Urbanisme

Mr le Maire informe des avis d'urbanisme.

PERMIS DE CONSTRUIRE :

- PC07406522X0003T02 : FAVRE Loïc 773 route de St-Julien

Transfert permis de construire
ACCORD du 07 octobre 2024

DECLARATIONS PREALABLES

- DP07406524X0024 : LEURENT Sylvain 14 route de l'Afflit

Pergola en bois de 33 m² végétalisée
ACCORD du 07 octobre 2024

7. Intercommunalité

Sivu du Triolet :

- Recherche de personnel pour le périscolaire
- Lancement de l'appel d'offres des travaux pour l'extension de l'école en cette fin d'année 2024 ; le temps des travaux est estimé à 2 ans, soit une fin en février 2027.

SIV :

- Une réunion a eu lieu sur les sentiers pédestres à Chaumont et une synthèse des aménagements de la commune a été faite : nouvelle boucle de Chaumont à Prévy, parking sous cimetière, plan du chemin de St Jacques de Compostelle.

CCUR :

- Concernant la compétence eau potable, le 1^{er} Ministre est revenu sur la loi Notre pour la gestion de l'eau potable à compter de 2026 : il n'y aurait pas obligation de transférer cette compétence à l'intercommunalité.
- La CCUR investit dans des bennes à carton brun ; ils seront installés à chaque point de tri sélectif au printemps 2025.

8. Divers

Frelons asiatiques :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les nids de frelons se multiplient et doivent être détruits actuellement à cette période au cours de laquelle chacun doit être très attentif car les nids se situent très haut dans les arbres (8 à 10 mètres).

Monsieur le Maire informe les élus que le syndicat apicole ne prend plus en charge financièrement la destruction des nids de frelons asiatiques. La commune doit statuer pour sa prise en charge (environ 150 € TTC par nid).

Actuellement trois nids ont été recensés sur la commune.
Le référent-élu nommé est Mr Luc MERY.

Après réflexions, le Conseil Municipal passe au vote avec 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention et

- valide la prise en charge financière de destruction des nids de frelons asiatiques sur le territoire de la commune,
- charge Mr le Maire au paiement des éventuelles interventions et de prévoir une provision pour le budget primitif 2025.

Chaufferie Bois :

Remise en route du dossier via le Syane pour le projet de chaufferie-bois pour le chauffage à granulés des locaux et appartements communaux : recherche d'un bureau d'étude en cours.

Réunion publique :

Une réunion publique invitant l'ensemble des habitants pour la sécurisation et l'aménagement du territoire de la commune se tiendra jeudi 14 novembre à 19h30 à la salle Espérance.

Inauguration de la mairie et de la salle du patrimoine :

L'inauguration de la mairie et de la salle du patrimoine aura lieu le samedi 16 novembre dès 10h30.

Offre emploi ponctuelle :

La mairie est toujours à la recherche d'une personne majeure, pour effectuer le ménage de plusieurs locaux communaux, à compter du lundi 2 décembre 2024 pour une durée de 3 mois soit 4h30 par semaine (remplacement de l'agent en poste).

Si vous êtes intéressé (e) par cette offre, merci de nous contacter pour plus amples renseignements, au secrétariat de la mairie le mardi ou jeudi au 04.50.44.73.01.

Parade des tracteurs illuminés :

Les Jeunes agriculteurs de Frangy-Seyssel arriveront de la route des Daines et feront un arrêt à Chaumont pendant 30 minutes le lundi 23 décembre 2024 à 17h35 face au cimetière.

Coupe de bois 2025 :

L'ONF va faire le marquage des coupes de bois très prochainement sur la parcelle dans le secteur de Luisaty ; les affouagistes seront avertis du rdv pour la remise des coupes via le référent-élu.

Horaires secrétariat de la mairie pendant les Fêtes de Noël :

Le secrétariat de la mairie sera fermé la semaine de Noël (le mardi 24 et le jeudi 26 décembre 2024) et réouvrira le mardi 31 décembre 2024 et jeudi 02 janvier 2025 le matin uniquement.

L'ordre du jour étant épuisé à 22h30, Mr le Maire lève la séance.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : en janvier 2025

Joyeuses fêtes !

FOEX Romain

MERY Luc

JACCAZ Yan

HONCZARUK Gérald

CHAUMONTET Denis

MERLET Noémie

CHATAGNAT André-Gilles